A scenic view of a lake at dusk. In the foreground, a black metal railing runs along a paved path. Two bicycles, one red and one blue, are parked against the railing. In the middle ground, a bridge with a decorative metal railing spans across the lake. Several people are standing on the bridge, looking out over the water. The lake is calm, reflecting the sky and the lights from the bridge. In the background, there are mountains and a town with lights visible on the hillsides. The overall atmosphere is peaceful and scenic.

SCOT DU BASSIN ANNÉCIEN
RAPPORT D'ACTIVITÉS

DU 1^{er} NOVEMBRE 2017

AU 31 OCTOBRE 2018



Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du bassin annécien

18, Chemin des Cloches
Annecy-le-Vieux
74 940 Annecy

04.50.27.80.77
accueil@scot-bassin-annecien.fr

ÉDITORIAL

Un an après la recomposition administrative majeure du bassin de vie d'Annecy, qui a vu naître deux grandes communes nouvelles (Annecy et Fillière) et la Communauté d'Agglomération du Grand Annecy, puis le SCoT du bassin annécien s'élargir en conséquence au Pays d'Alby, l'année 2018 a été pour le syndicat mixte l'occasion de se recentrer sur ses missions de mise en oeuvre du suivi du SCoT.

Quatre ans et demi après son approbation, le SCoT continue à être peu à peu décliné dans les documents d'urbanisme locaux. Au cours des prochains mois, près d'une dizaine de nouveaux PLU devraient ainsi être approuvés sur le territoire d'application du SCoT, et permettre d'orienter le développement du bassin de vie vers le modèle plus cohérent et plus durable poursuivi par le SCoT depuis plus d'une dizaine d'années. Ceci étant, de nombreuses communes sont encore loin d'avoir réorienté leur développement en phase avec les objectifs du PADD et du DOO du SCoT, ce qui demeure la priorité pour les prochains mois.

Au cours de cette année écoulée, les réflexions entamées en 2017 quant à l'élargissement du périmètre du SCoT du bassin annécien aux Communautés de Communes des Vallées de Thônes et Rumilly Terre de Savoie, afin de mieux correspondre à la réalité du bassin de vie d'Annecy, ont commencé à prendre forme. Après deux

premières réunions tenues en 2017, deux nouvelles réunions furent organisées par M. le Préfet de la Haute-Savoie en présence de MM. de MENTHON, FOURNIER-BIDOZ et BLANC, Présidents des trois structures porteuses de SCoT. Au cours de la rencontre du 27 mars 2018, M. le Préfet a pu prendre connaissance de l'avancée de nos réflexions, et a demandé aux trois structures porteuses de SCoT de rédiger une note de présentation mettant en avant les liens et complémentarités reliant nos trois territoires. Celle-ci lui fut présentée le 5 juillet 2018.

En conséquence, M. le Préfet demanda aux trois structures porteuses de présenter le principe d'élargissement du SCoT devant leurs instances délibérantes au début de l'automne 2018, lequel a été approuvé à l'unanimité par le Comité Syndical du syndicat mixte du bassin annécien en séance du 3 octobre 2018. L'accord aujourd'hui des trois structures permettra à M. le Préfet de prendre un arrêté préfectoral de périmètre d'ici l'été 2019, actant ainsi l'extension du périmètre du SCoT du bassin annécien aux Communautés de Communes des Vallées de Thônes et Rumilly Terre de Savoie, avec une entrée en vigueur différée au lendemain des élections municipales de 2020.

La poursuite de ces discussions constituera très certainement l'un des principaux enjeux de l'année 2019.

Antoine de MENTHON

Président du syndicat mixte du
SCoT du bassin annécien

TABLE DES MATIERES

1
VERS UNE EXTENSION
DU PERIMETRE DU SCOT
PAGE 6

2
TRAVAUX REALISES SUR
L'ANNEE ECOULEE
PAGE 14

3
ETAT DES PROCEDURES
JURIDIQUES EN COURS
PAGE 16

4
AVIS RENDUS PAR LE
SYNDICAT MIXTE DU SCOT
PAGE 17

5
COMMUNICATION
DU SYNDICAT MIXTE
PAGE 19

6
ASPECTS BUDGETAIRES
ET COMPTABLES
PAGE 20

1

VERS UNE EXTENSION DU PERIMETRE DU SCOT

Créé le **1^{er} août 2005** par arrêté préfectoral sur le périmètre de six EPCI, puis modifié l'année suivante pour en intégrer un septième, le périmètre du SCoT du bassin annécien a connu une évolution majeure au printemps 2017.

Conséquence directe de l'adoption le 25 mars 2016 par le Préfet de la Haute-Savoie d'un nouveau Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SCDI), en application de la Loi NOTRe du 7 août 2015, la Communauté d'Agglomération du Grand Annecy a vu le jour le **1^{er} janvier 2017**.

Celle-ci est née de la fusion de cinq EPCI : la Communauté de l'agglomération d'Annecy (C2A), la Communauté de Communes du Pays de Fillière (CCPF), la Communauté de Communes de la Rive Gauche du Lac d'Annecy (CCRGLA), la Communauté de Communes de la Tournette (CCT) et enfin la Communauté de Communes du Pays d'Alby (CCPA).

La Communauté de Communes du Pays d'Alby ne faisait alors pas partie du périmètre du SCoT du bassin annécien, et formait avec la Communauté de Communes du Canton de Rumilly (CCCR) le SCoT de l'Albanais, porté par le SIGAL.

L'arrêté préfectoral du **10 mars 2017** a entériné la modification des statuts du syndicat mixte du SCoT du bassin annécien, désormais composé de quatre EPCI :

- la CA du Grand Annecy
- la CC des Sources du Lac d'Annecy (CCSLA)
- la CC de Fier et Usses (CCFU)
- la CC du Pays de Cruseilles (CCPC)

De fait, cette modification des statuts a entraîné une extension du périmètre du SCoT du bassin annécien, afin d'intégrer les 11 communes de l'ex-Communauté de Communes du Pays d'Alby.

En parallèle, la dynamique de fusions de communes s'est poursuivie sur le territoire du bassin annécien avec la création de deux communes nouvelles au **1^{er} janvier 2017**.

Il s'agit d'une part de la création de la commune nouvelle d'**Annecy**, regroupant les anciennes communes d'Annecy, Annecy-le-Vieux, Seynod, Meythet, Pringy et Cran-Gevrier ; d'autre part de celle de **Fillière** (nom temporaire), regroupant les anciennes communes de Thorens-Glières, Aviernoz, Evires, Les Ollières et Saint-Martin-Bellevue.

Adopté sur un périmètre de sept EPCI totalisant 63 communes, le SCoT du bassin annécien couvre désormais **quatre EPCI**, soit **61 communes**.

Aujourd'hui, le territoire du SCoT du bassin annécien couvre près de **875 km²** (soit un cinquième de la superficie de la Haute-Savoie) et représente un bassin de vie de près de **250 000 habitants** (soit le tiers de la population haut-savoyarde).

251 325 La population totale du territoire (selon les populations légales de l'Insee au 1er janvier 2015)

1.37 % La croissance démographique annuelle moyenne entre 2010 et 2015 du bassin annécien (Insee)

129 589 La population totale de la commune nouvelle d'Annecy (selon les populations légales de l'Insee au 1er janvier 2015), soit 52% de la population du SCoT. La seconde commune la plus importante du territoire est désormais Fillière, avec 9 349 habitants.

2000 La différence d'altitude mesurée entre les Gorges du Fier à Lovagny (352 m) et le sommet de la Tournette (Talloires-Montmin) à 2 351 m.

20 % La part du territoire située à une altitude supérieure à 1 000 mètres.

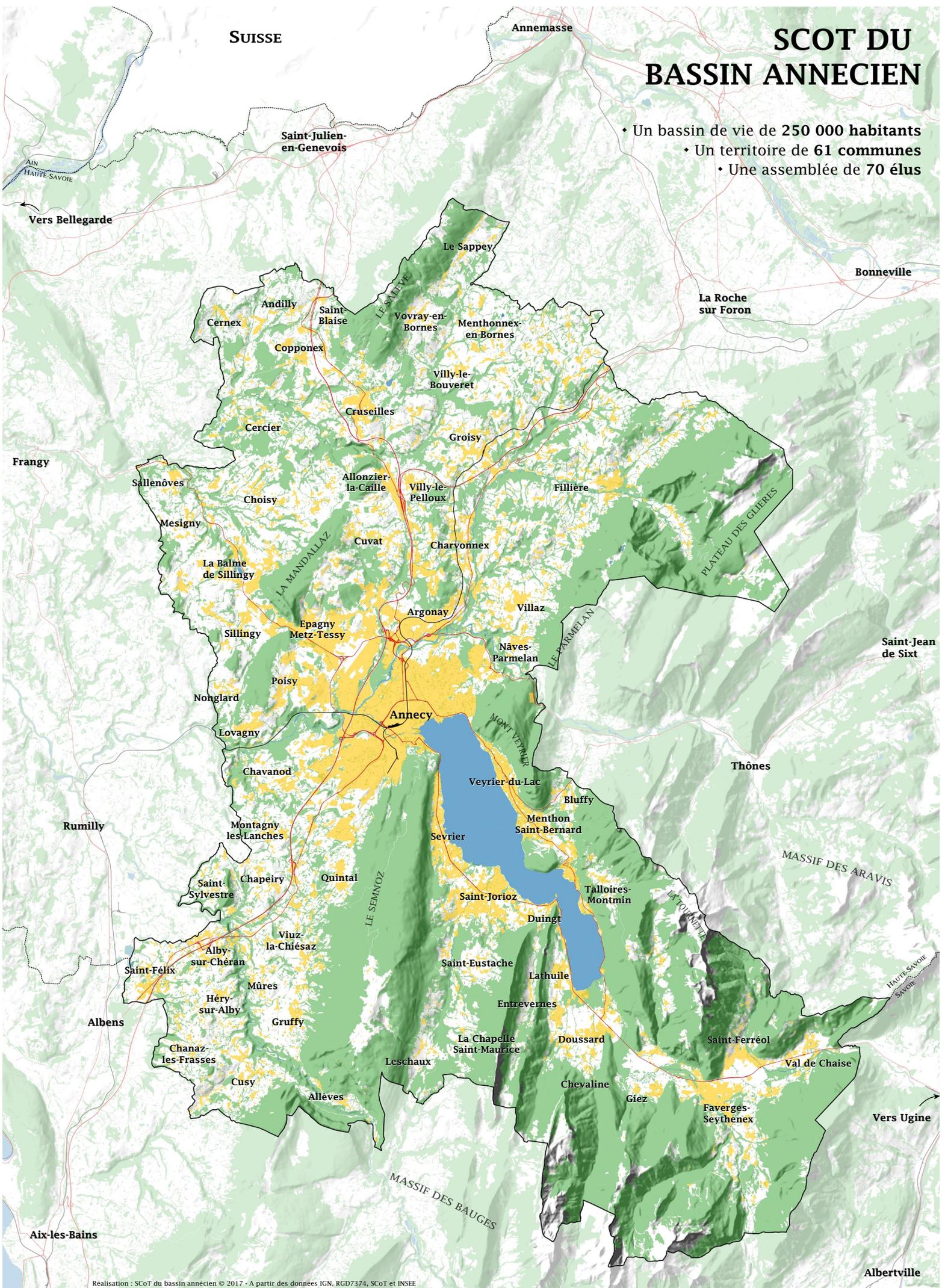
Ci-contre

Le périmètre actuel du SCoT du bassin annécien

SUISSE

SCOT DU BASSIN ANNECIEN

- Un bassin de vie de 250 000 habitants
- Un territoire de 61 communes
- Une assemblée de 70 élus



Une extension du périmètre et l'élaboration d'un nouveau SCoT en ligne de mire

Ces derniers mois, les Présidents du syndicat mixte du SCoT du bassin annécien, de la Communauté de Communes des Vallées de Thônes (CCVT) et de la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie (CCRTS) se sont rencontrés à plusieurs reprises pour réfléchir à l'élargissement du périmètre du SCoT du bassin annécien à ces deux EPCI qui portent respectivement le SCoT Fier-Aravis et le SCoT de l'Albanais.

M. le Préfet de la Haute-Savoie, soutenant cette démarche, a ainsi reçu les Présidents des trois structures à plusieurs reprises. A l'occasion de la réunion du 5 juillet 2018, ils ont présenté à M. le Préfet une note qui décline cinq axes détaillant les enjeux qui lient ces trois territoires et allant dans le sens d'un périmètre plus cohérent à l'échelle du grand bassin de vie.

Cette note a été présentée en détails par M. Antoine de MENTHON au Bureau du syndicat mixte le 20 septembre 2018, puis au Comité Syndical le 3 octobre 2018. **Les deux instances ont donné, à l'unanimité, un avis favorable au principe de l'élargissement du périmètre du SCoT à ces deux EPCI.**

La CC Rumilly Terre de Savoie a délibéré dans le même sens le 24 septembre 2018, et la CC des Vallées de Thônes a également étudié le projet d'élargissement en Conseil Communautaire le 16 juillet 2018, sans émettre d'observations particulières.

Les trois structures se sont entendues sur l'intérêt de l'entrée en vigueur de ce nouveau périmètre à la suite des prochaines élections municipales (mars 2020), ce qui a été acté par M. le Préfet le 5 juillet 2018.

Un élargissement du périmètre du SCoT du bassin annécien imposera l'élaboration d'un nouveau SCoT sur le territoire élargi en lieu et place des trois documents existants. Dans l'intervalle, les SCoT du bassin annécien, de l'Albanais et de Fier-Aravis continueront de s'appliquer normalement jusqu'à l'approbation de ce nouveau document. De la même manière, l'élargissement du périmètre ne remet aucunement en question les procédures en cours, dont l'élaboration d'un PLUi sur le périmètre de la CC Rumilly Terre de Savoie et la révision du SCoT Fier-Aravis.

SCoT du bassin annécien, approuvé le 26 février 2014

Porté par :

- * La CA du Grand Annecy (34 communes) : 205 214 habitants ; 96 335 emplois
- * La CC des Sources du Lac d'Annecy (7 communes) : 15 631 habitants ; 4 826 emplois
- * La CC du Pays de Cruseilles (13 communes) : 15 278 habitants ; 3 365 emplois
- * La CC Fier et Usses (7 communes) : 15 202 habitants ; 3 296 emplois

Situation au 31 octobre 2018 : depuis l'extension de périmètre à la CC du Pays d'Alby au printemps 2017, le SCoT du bassin annécien continue de s'appliquer sur son périmètre historique d'approbation, et le SCoT de l'Albanais continue de s'appliquer en l'état sur l'ancienne CC du Pays d'Alby, par transition, jusqu'à ce qu'un nouveau document soit approuvé sur un périmètre unique. Il n'y a aucune procédure en cours à ce jour.

SCoT de l'Albanais, approuvé le 25 avril 2005

Initialement approuvé sur le périmètre de la CC Rumilly Terre de Savoie et de la CC du Pays d'Alby (c'est-à-dire le périmètre de l'ex-SIGAL), il est aujourd'hui porté uniquement par :

- * La CC Rumilly Terre de Savoie (18 communes¹) : 31 261 habitants ; 9 870 emplois

Situation au 31 octobre 2018 : la révision du SCoT de l'Albanais a été prescrite par le SIGAL le 8 décembre 2014, sans que les travaux de révision n'aient été engagés. Le périmètre du SCoT s'est par la suite réduit à la seule CC Rumilly Terre de Savoie. A noter que cette dernière élabore actuellement un PLUi.

SCoT Fier-Aravis, approuvé le 24 octobre 2011

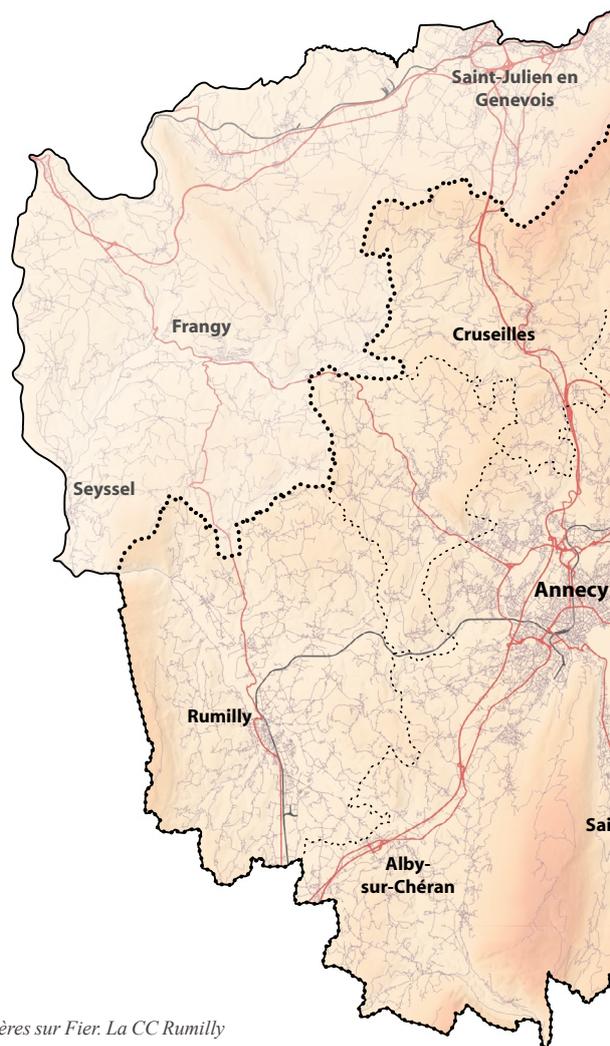
Porté par :

- * La CC des Vallées de Thônes (13 communes²) : 19 724 habitants ; 8 172 emplois

Situation au 31 octobre 2018 : le SCoT Fier-Aravis est actuellement en cours de révision (au stade du PADD environ), depuis la prescription de la révision le 21 juillet 2015.

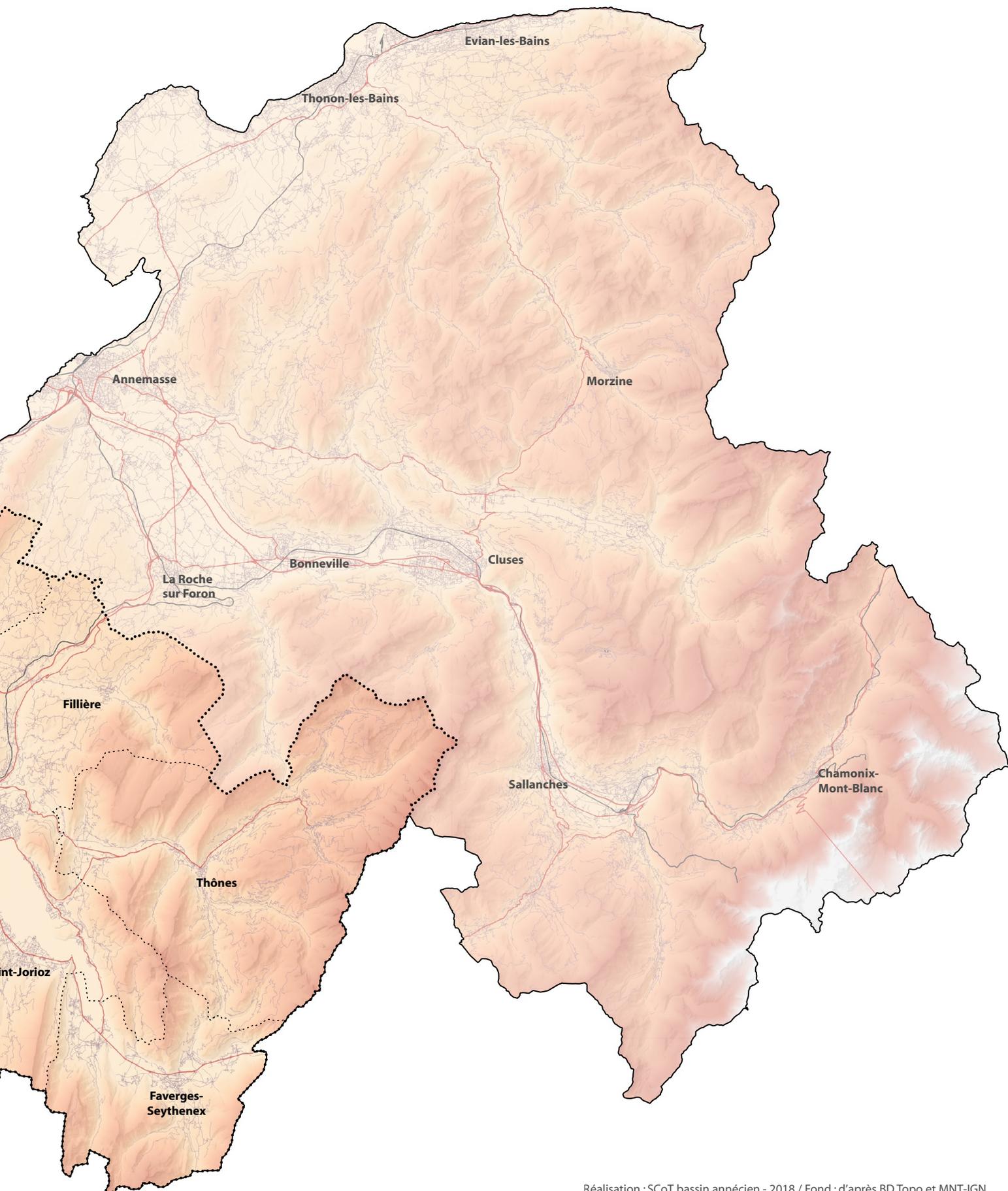
¹ Les communes de Val de Fier et Vallières fusionneront au 1^{er} janvier 2019, créant la commune nouvelle de Vallières sur Fier. La CC Rumilly Terre de Savoie comptera alors 17 communes et non plus 18.

² La commune d'Entremont (CC Vallées de Thônes, 682 habitants en 2015) fusionnera avec la commune de Petit-Bornand Les Glières (CC Faucigny Glières) le 1^{er} janvier 2019. La commune nouvelle, baptisée Glières Val de Borne, appartiendra à la CC Faucigny-Glières. Le nombre de communes de CC des Vallées de Thônes sera ainsi réduit à 12 au lieu de 13.



Ci-contre

Ce que devrait être le futur périmètre du SCoT à horizon 2020, sous réserve de la poursuite du processus d'élargissement aux CC des Vallées de Thônes (CCVT) et de Rumilly Terre de Savoie (CCRTS). Soit un bassin de vie de près de 302 000 habitants et 126 000 emplois.



Composition du Comité Syndical et du Bureau au 31 octobre 2018

Les status actuels du syndicat mixte ont été approuvés lors du Comité Syndical du **27 décembre 2016**. Ils sont entrés en vigueur par arrêté préfectoral du **10 mars 2017**.

Les élus ont été installés dans leurs fonctions à l'occasion de la séance du Comité Syndical du **20 mars 2017**.

Lors de cette séance, le Comité Syndical a procédé à l'élection du Président du syndicat mixte et à celle d'un nouveau Bureau.

Le Bureau se réunit sous la Présidence de M. Antoine de MENTHON, qui a été réélu Président du syndicat mixte du SCoT du bassin annécien.

Composition actuelle du Bureau		
	Titulaires	Suppléants
CA Grand Anancy	M. Bernard ALLIGIER	Mme Stéphanie CHAPUS
	Mme Marie-Agnès BOURMAULT	M. Joël DUPERTHUY
	M. Henri CHAUMONTET	M. Marcel GIANNOTTY
	Mme Ségolène GUICHARD	M. Jean-François GIMBERT
	M. Marc ROLLIN	Mme Christina MALAPLATE
	Mme Laure TOWNLEY-BAZAILLE	M. André SAINT-MARCEL
CC Sources du Lac d'Anancy (CCSLA)	M. Paul CARRIER	Mme Michèle LUTZ
CC du Pays de Cruseilles (CCPC)	M. Jean-Michel COMBET	M. Gilles PECCI
CC Fier et Usses (CCFU)	M. Henri CARELLI	M. François DAVIET

Composition actuelle du Comité Syndical

	Titulaires	Suppléants attachés
CA Grand Annecy	M. Bernard ALLIGIER	M. Michel MOREL
	M. Alain BAUQUIS	M. David DUPASSIEUX
	Mme Marie-Agnès BOURMAULT	Mme Christiane LAYDEVANT
	Mme Stéphanie CHAPUS	M. Alain CHAPPAZ
	M. Henri CHAUMONTET	M. Bernard CLARY
	M. Antoine de MENTHON	M. Alain HAURAT
	M. Joël DUPERTHUY	M. Michel PONTAIS
	Mme Evelyne DURET	M. Jean FAVROT
	M. Marcel GIANNOTTY	Mme Catherine GURLIAT
	M. Jean-François GIMBERT	M. Philippe MACHEDA
	Mme Ségolène GUICHARD	M. Thierry GUIVET
	M. François LAVIGNE-DELVILLE	M. Serge PETIT
	Mme Karine LEROY	Mme Annick VIRIOT
	Mme Christina MALAPLATE	Mme Agnès PRIEUR-DREVON
	M. Jean-Claude MARTIN	M. Pierre FROELIG
	Mme Marie-Luce PERDRIX	M. Jacques ARCHINARD
	M. Marc ROLLIN	Mme Catherine BOUVIER
	M. André SAINT-MARCEL	M. Gérard PASTOR
Mme Laure TOWNLEY-BAZAILLE	M. Yvon BOSSON	
M. Didier VELASQUEZ	M. Kamel LAGGOUNE	
CC Sources du Lac d'Annecy (CCSLA)	M. Nicolas BLANCHARD	M. Hervé BOURNE
	M. Paul CARRIER	Mme Sylviane REY
	M. Jacky GUENAN	M. Ulrich GAGNERON
	M. Richard LESOT	M. Marc LLEDO
	Mme Michèle LUTZ	M. Jacques TRESALLET
CC du Pays de Cruseilles (CCPC)	M. Dominique BATONNET	M. Georges-Noël NICOLAS
	M. Jean-Michel COMBET	M. Xavier BRAND
	M. Bernard DESBIOLLES	M. Michel DE REYDET
	M. Gilles PECCI	M. Gérard LACROIX
	M. Jacques TISSOT	Mme Christine MEGEVAND
CC Fier et Ussets (CCFU)	M. Henri CARELLI	M. Michel FOURCY
	M. François DAVIET	M. Guy MORT
	Mme Fabienne DREME	Mme Marie-Joëlle BONNARD
	M. Bernard SEIGLE	M. Christophe GUITTON
	M. Marcel MUGNIER-POLLET	M. Yvan SONNERAT

Le syndicat mixte du SCoT du bassin annécien fonctionne selon le principe de commissions spécifiques qui ont la charge de préparer les délibérations rendues par le Comité Syndical.

Conséquence directe du renouvellement des élus du Comité Syndical, la composition de toutes les commissions du syndicat mixte a également été renouvelée.

Il existe ainsi 7 commissions, affectées soit au fonctionnement même du syndicat, soit à des problématiques thématiques.

Commission thématiques	Commission Economie - Commerce
	Commission Agriculture - Environnement - Paysages
	Commission Transports - Déplacements
	Commission Population - Logement - Equipements - Services
Commissions liées au fonctionnement du syndicat mixte	Commission Documents d'Urbanisme
	Commission Finances
	Commission d'Appels d'Offres / Commission consultative des achats <i>(même composition)</i>

La composition actuelle des sept commissions du syndicat mixte est la suivante :

→ **Commission d'appels d'offres / Commission Consultative des achats :**

Titulaires	Suppléants
Mme Laure TOWNLEY-BAZAILLE	Mme Stéphanie CHAPUS
M. Nicolas BLANCHARD	Mme Michèle LUTZ
M. Marcel GIANNOTTY	M. Jean-François GIMBERT
Mme Karine LEROY	M. Marc ROLLIN
Mme Fabienne DREME	M. Gilles PECCI

→ **Commission Economie - Commerce :**

Vice-présidente déléguée : Mme Ségolène GUICHARD

Membres : Mme Ségolène GUICHARD, Mme Christiane LAYDEVANT, M. Thierry GUIVET, Mme Christina MALAPLATE, M. Michel PONTAIS, M. Bernard SEIGLE, M. François DAVIET, M. Jean-Michel COMBET, M. Nicolas BLANCHARD

→ **Commission Transports - Déplacements :**

Vice-présidente déléguée : Mme Laure TOWNLEY-BAZAILLE

Membres : Mme Laure-TOWNLEY-BAZAILLE, M. Bernard CLARY, M. Bernard ALLIGIER, Mme Annick VIRIOT, M. Philippe MACHEDA, M. Jean-Claude MARTIN, M. Yvan SONNERAT, M. François DAVIET, Mme Michèle LUTZ

↳ **Commission Agriculture - Environnement - Paysage :**

Vice-président délégué à l'agriculture : M. Henri CHAUMONTET

Vice-président délégué à l'environnement et aux paysages : M. Marc ROLLIN

Membres : M. Henri CHAUMONTET, M. Marc ROLLIN, Mme Karine LEROY, Mme Marie-Luce PERDRIX, M. David DUPASSIEUX, M. Serge PETIT, M. Yvan SONNERAT, M. Jacky GUENAN

↳ **Commission Population - Logement - Equipements - Services :**

Vice-président délégué : M. Henri CARELLI

Membres : M. Henri CARELLI, M. Jean-Claude MARTIN, M. François LAVIGNE-DELVILLE, M. Dominique BATONNET, M. Richard LESOT

↳ **Commission Finances :**

Vice-président délégué : M. Bernard ALLIGIER

Membres : M. Bernard ALLIGIER, Mme Fabienne DREME, Mme Michèle LUTZ

↳ **Commission Documents d'urbanisme :**

Vice-président délégué : M. Paul CARRIER

Membres : M. Paul CARRIER, M. Henri CHAUMONTET, M. André SAINT-MARCEL, Mme Stéphanie CHAPUS, Mme Marie-Agnès BOURMAULT, M. Didier VELASQUEZ, Mme Evelyne DURET, M. Marcel GIANNOTTY, M. Joël DUPERTHUY, M. Henri CARELLI, M. Jacques TISSOT.

Contrairement aux autres commissions qui ne se réunissent que pour préparer les avis rendus sur des questions très spécifiques, la commission *Documents d'urbanisme* se réunit dès que le syndicat mixte est amené à rendre un avis sur une procédure d'élaboration, de révision ou de modification d'un document d'urbanisme (POS, PLU, PLUi) ou un document de politique sectorielle (PLH, PDU). Cette commission veille à la bonne déclinaison, dans les documents de planification

locaux, des orientations du SCoT dans un principe de compatibilité. Elle propose un avis technique en vue de la réunion du Comité Syndical suivant.

En fonction des dossiers transmis au syndicat mixte, la commission documents d'urbanisme peut inviter toute commune ou tout EPCI compétent à venir présenter les grandes lignes de son projet, en amont de l'arrêt de la procédure engagée.

* * *

Etat du personnel du syndicat mixte :

Au 31 octobre 2018, l'équipe technique du syndicat mixte compte trois salariés :

- M. Matthias PERRET, Chef de projet SCoT
- M. Emmanuel MOURY, Chargé de mission
- Mme Carole JEAN-BART, Responsable de la gestion administrative et budgétaire

2

TRAVAUX RÉALISÉS SUR L'ANNÉE ÉCOULÉE

Les travaux du syndicat mixte, depuis l'approbation du SCoT le 26 février 2014, constituent pour l'essentiel en la **mise en œuvre** et au **suivi du SCoT**.

Premièrement, la mise en œuvre du SCoT se fait principalement par le biais des avis rendus sur les documents d'urbanisme et de politiques sectorielles. Cela fait l'objet d'une section dédiée dans ce rapport d'activités (chapitre 4).

Deuxièmement, la mission de suivi du SCoT du bassin annécien, quant à elle, a véritablement débuté au printemps 2015, à l'issue d'un appel d'offre remporté par le groupement ASADAC-MDP/Ecostratégie, pour un montant de 218 100 € TTC. Cette mission est découpée en deux tranches : une **tranche ferme** portant sur les années 2015, 2016 et 2017, ainsi qu'une **tranche conditionnelle** portant sur les années 2018, 2019 et 2020.

Le Code de l'Urbanisme impose au syndicat mixte, dans les termes de l'article L. 143-28, que « *six ans au plus après la délibération portant approbation du SCOT, l'établissement public procède à une analyse des résultats de l'application du schéma, notamment en matière d'environnement, de transports et de déplacements, de maîtrise de la consommation de l'espace et d'implantations commerciales et délibère sur son maintien en vigueur ou sur sa révision partielle ou complète. (...) A défaut d'une telle délibération, le SCOT est caduc* ».

Plutôt que d'attendre 2020 pour dresser le bilan des effets du SCoT sur le territoire, le syndicat mixte a préféré bâtir un **Observatoire de suivi** dès l'approbation du SCoT, afin d'avoir une connaissance à la fois précise et la plus actualisée possible des effets de la mise en œuvre du SCoT.

L'année 2015, année de lancement de la mission, a été consacrée à la préparation des indicateurs à suivre. En se

basant sur les indicateurs proposés dans le second volet du Rapport de Présentation du SCoT, le Comité Syndical a décidé de retenir **58 indicateurs de suivi**, couvrant à peu près tous les champs d'exercice du SCoT.

Chacun de ces indicateurs est encadré par une définition méthodologique, une source de données, le rendu attendu de son exploitation, une analyse des limites de l'indicateur, sa fréquence de mise à jour et enfin le lien éventuel à tisser avec d'autres indicateurs. Pour rappel, un document de cadrage détaillant cette méthodologie complète a été approuvé le 15 décembre 2015 par le Comité Syndical.

L'année 2016 a ainsi été la première année d'analyse concrète des indicateurs composant l'Observatoire de suivi. Au regard de leur importance pour le SCoT ou en raison de la disponibilité de la donnée, il a été convenu que certains indicateurs seraient étudiés chaque année, alors que d'autres seulement tous les deux ans. Véritable point de départ du suivi, l'année 2016 a été l'occasion d'analyser la totalité des indicateurs.

L'attention du lecteur est attirée sur le fait qu'un décalage est très fréquent entre le moment où une donnée est collectée, et le moment où celle-ci est rendue publique. Par exemple, l'Observatoire Régional de l'Energie et des Gaz à Effet de Serre (OREGES) Auvergne Rhône-Alpes publie ses données avec un décalage de 3 ans (en 2016 ont ainsi été publiés les chiffres relevés lors de l'année 2013, soit encore antérieurs au SCoT).

Les premiers travaux d'analyse des indicateurs réalisés au cours de l'année 2016 ont donc permis essentiellement de mettre à jour le diagnostic du SCoT, et de **consolider un « état 0 »** des données clés du territoire. Plusieurs indicateurs ne disposent toujours pas de données consolidées postérieures à l'approbation du SCoT. C'est pourquoi **il convient de rester prudent dans les analyses des effets du SCoT du bassin annécien sur le territoire.**

En 2016, plusieurs réunions ont été consacrées à la mission de suivi, dans l'objectif d'associer au mieux les élus du SCoT, en particulier les élus du Bureau et les membres des commissions thématiques.

Les travaux réalisés lors de l'année 2016 ont fait l'objet d'un « **rapport annuel de suivi 2016** », compilant toutes les données à retenir sur l'ensemble des indicateurs étudiés, et d'une « **synthèse stratégique** », document à portée plus politique, directement calqué sur l'architecture du DOO. Cette synthèse résume ainsi les principales tendances observées en s'arrêtant sur les chiffres clés à retenir, et les met en parallèle avec les objectifs du SCoT. Ces deux documents ont été approuvés par le Comité Syndical le 7 décembre 2016.

Rappel des réunions organisées sur la mission de suivi du SCoT lors de l'année 2016 :

16 mars 2016

Réunion conjointe du Bureau et des commissions thématiques pour lancer la phase opérationnelle du suivi.

Mai-Juin 2016

Réunion successive des 4 commissions

17 octobre 2016

Seconde phase de réunion des commissions, deux par deux afin de croiser davantage les problématiques

16 novembre 2016

Bureau de prévalidation du rapport de suivi et de sa synthèse stratégique

7 décembre 2016

Approbation du rapport du suivi et de la synthèse stratégique par le Comité Syndical

* * *

Depuis le printemps 2017, le même travail d'analyse des dernières données disponibles sur les indicateurs retenus est effectué.

L'actualisation d'un certain nombre de données permet d'observer de brefs débuts de tendances sur plusieurs problématiques. Cependant, il existe encore plusieurs indicateurs pour lesquels les données ne constituent encore qu'une consolidation de l'état 0, et pour lesquelles il faudra encore patienter pour bénéficier de chiffres récents.

La mission de suivi, entamée sur le périmètre d'approbation du SCoT, s'enrichit petit à petit depuis 2018 sur le territoire de l'ancienne Communauté de Communes du Pays d'Alby, dans la mesure du possible. Cela consolide la connaissance de ce territoire, permet de mieux comprendre son fonctionnement et alimentera les réflexions lors d'une future révision du SCoT ou élaboration d'un nouveau document.

Réunions organisées ou programmées sur la mission de suivi du SCoT lors des années 2017-2018 :

20 et 22 juin 2017

Réunion des commissions thématiques (deux par deux)

9-10-17 novembre 2017

Réunion des quatre commissions thématiques

29 Novembre 2017

Bureau de prévalidation du rapport de suivi 2017 et de sa synthèse stratégique

19 Décembre 2017

Comité Syndical de validation du rapport du suivi et de la synthèse stratégique

19 juin 2018

Bureau point d'étape du suivi

8-13-14 novembre 2018

Réunion des quatre commissions thématiques

Novembre 2018

Bureau prévisionnel de prévalidation du rapport de suivi 2018 et de sa synthèse stratégique

Décembre 2018

Comité Syndical prévisionnel de validation du rapport de suivi et de sa synthèse stratégique

3

ÉTAT DES PROCÉDURES JURIDIQUES EN COURS A L'ENCONTRE DU SCOT

Le SCoT du bassin annécien a été approuvé par le Comité Syndical le 26 février 2014, et est devenu exécutoire le **13 mai 2014**, à l'issue des modalités de publicité prévues par la loi française et de sa transmission au Préfet de la Haute-Savoie.

Il est rappelé que le SCoT du bassin annécien a fait l'objet de **quatre recours gracieux**, déposés au cours du délai de deux mois après l'approbation du SCoT, conformément à la législation. Une décision expresse de rejet a été formulée à l'ensemble des requérants le 23 juin 2014.

Le syndicat mixte a enregistré le 1^{er} septembre 2014 **deux recours contentieux**, formulés d'une part par l'association *pour la Protection de la Puya*, d'autre part par l'association *Les Amis de la Terre en Haute-Savoie*.

Ces deux recours, non suspensifs, ont été jugés en première instance au Tribunal Administratif de Grenoble, qui a rendu son jugement **le 26 novembre 2015**. Le jugement, qui rejette les deux recours, a été publié sur le site internet du syndicat mixte du SCoT du bassin annécien.

Seule l'association *Les Amis de la Terre en Haute-Savoie* a interjeté appel. Le syndicat mixte a de nouveau confié la défense de ses intérêts au cabinet d'avocats Racine, qui l'accompagne depuis le début des procédures. **Le jugement de la Cour Administrative d'Appel (CAA) de Lyon a été rendu par arrêt du 18 janvier 2018. Ce jugement rejette la requête de l'association *Les Amis de la Terre en Haute-Savoie*. Cette dernière n'a pas formulé de pourvoi en cassation devant le Conseil d'Etat à l'issue du délai qui lui était imparti. Cette procédure est donc close.**

L'association *pour la Protection de la Puya* n'a pas interjeté appel à l'issue du délai qui lui était imparti. **Cette procédure est donc close.**

A ce jour, il n'y a donc plus de procédure juridique en cours contre le SCoT du bassin annécien.

4

AVIS RENDUS PAR LE SYNDICAT MIXTE DU SCOT SUR L'ANNÉE ÉCOULÉE

Le cadre d'intervention du syndicat mixte du SCoT du bassin annécien

Au titre de l'article L.132-9 du Code de l'Urbanisme, les établissements publics porteurs d'un Schéma de Cohérence Territoriale sont amenés à se prononcer pour avis sur les projets d'élaboration et de révision générale des Plans Locaux d'Urbanisme (PLU).

Le Comité Syndical a décidé, par délibération du 15 mars 2011, de se prononcer également sur les dossiers de modification et de révision simplifiée des Plans d'Occupation des Sols (POS) et des Plans Locaux d'Urbanisme (PLU).

Il n'y a aujourd'hui plus aucun POS en vigueur sur le territoire historique du SCoT, en application des dispositions législatives successives sur la caducité des POS (aucune dérogation à cette caducité n'est observée sur le territoire). C'est pourquoi les avis rendus par le Comité Syndical ne concernent désormais plus que des PLU ou des PLU intercommunaux (PLUi).

Par ailleurs, au titre des articles L.142-4 et L.142-5 du Code de l'Urbanisme, l'établissement public porteur du SCoT est amené à se prononcer, pour autorisation, sur les projets d'ouverture à l'urbanisation dans le cadre des procédures d'élaboration, de révision ou de modification des POS et PLU sur le territoire du SCoT, et dans certains cas pour les communes périphériques non couvertes par un SCoT. Il est rappelé que depuis l'approbation du SCoT du bassin annécien, cette procédure dite de « *dérogation pour ouverture à l'urbanisation au titre de l'Article L.142-4 du Code de l'Urbanisme* », n'a plus lieu d'être.

Enfin, au titre de l'article R.302-9 du Code de la Construction et de l'Habitation, le syndicat du SCoT est invité à se prononcer sur les projets de Programmes Locaux de l'Habitat (PLH) concernant son territoire.

Avis rendus entre le 1^{er} novembre 2017 et le 29 octobre 2018 :

Le Comité Syndical du SCoT s'est réuni trois fois au cours de l'année écoulée afin de rendre des avis sur des procédures d'élaboration, de révision ou de modification de documents locaux d'urbanisme.

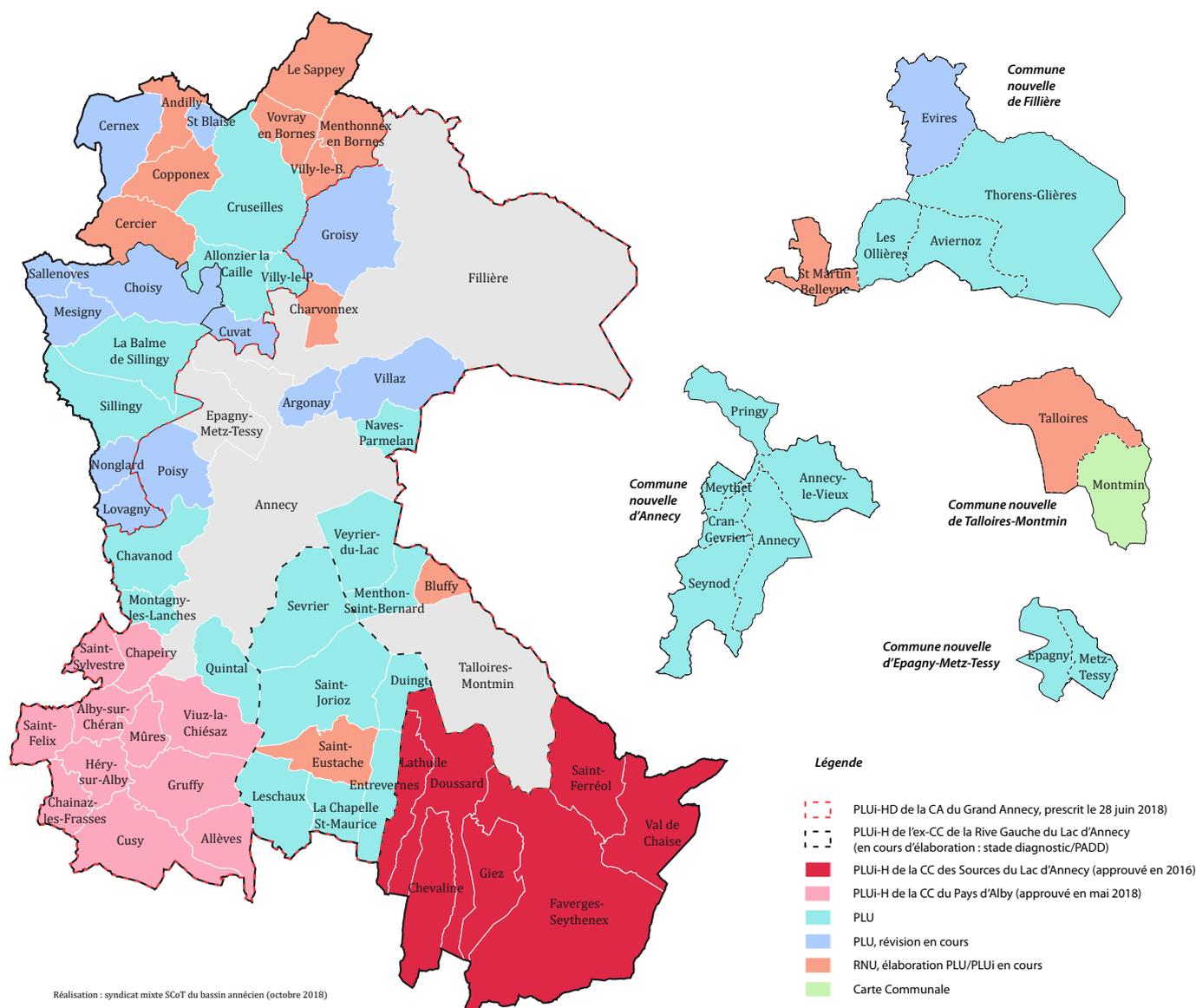
Il a ainsi rendu au total 14 avis :

- 11 avis favorables
- 1 avis « réservé »
- 2 avis défavorables

Liste des avis rendus par le syndicat mixte entre le 1^{er} novembre 2017 et le 29 octobre 2017 :

Type de procédure	Procédure	Date de la délibération pour avis
Elaboration/Révision de PLU	Elaboration du PLU du SAPPEY	27 février 2018
	Elaboration du PLU de COPPONEX	27 février 2018
	Elaboration du PLU de TALLOIRES	27 février 2018
	Elaboration du PLU d'ANDILLY	5 avril 2018
	Elaboration du PLU de VOVRAY-EN-BORNES	5 avril 2018
	Révision du PLU de SALLENÔVES	3 octobre 2018
	Révision du PLU de MESIGNY	3 octobre 2018
	Révision du PLU de SAINT-BLAISE	3 octobre 2018
	Révision du PLU de CUVAT	3 octobre 2018
Modification de PLU	Modification du PLU de SILLINGY	5 avril 2018
	Modification n°2 du PLU de SEYNOD	5 avril 2018
	Modification n°2 du PLU de SAINT-JORIOZ	5 avril 2018
	Modification n°1 du PLU de VILLY-LE-PELLOUX	5 avril 2018
	Modification n°1 du PLU de PRINGY (Annecy)	3 octobre 2018

Etat des documents d'urbanisme locaux au 31 octobre 2018 :



5

COMMUNICATION DU SYNDICAT MIXTE

Site internet

Le syndicat mixte dispose d'un site internet depuis juillet 2008, disponible à l'adresse suivante :

<http://www.scot-bassin-annecien.fr>

Le site est actualisé aussi souvent que possible et permet de télécharger l'intégralité du SCoT approuvé.

Les compte-rendus sommaires des réunions du Comité Syndical sont disponibles à la consultation publique. Les comptes-rendus intégraux des réunions de Comité Syndical, de Bureau et de toutes les Commissions sont accessibles pour les élus du SCoT dans l'espace réservé prévu à cet effet.

* * *

Information aux élus

Une lettre d'information sur l'actualité du SCoT du bassin a été adressée aux 61 communes du territoire le 13 juin 2018.

Le syndicat réfléchit à la manière de faire découvrir le territoire du Pays d'Alby aux élus du périmètre historique, et réciproquement de faire connaître le territoire du grand bassin annécien aux nouveaux élus originaires du Pays d'Alby.

6

ASPECTS BUDGÉTAIRES ET COMPTABLES

Les documents ci-après présentent le **Compte Administratif 2017** et le **Budget Primitif 2018**.

Compte administratif 2017

Les documents pages suivantes présentent le Compte Administratif 2017, arrêté par délibération du 27 février 2018.

Globalement, la réalisation de l'exercice 2017 a permis de dégager un excédent de fonctionnement de 153 997.55 €.

Concernant les investissements, les dépenses ont été de 65 657.81 €, et les recettes de 157 215.19 €.

L'exécution du budget primitif 2017 dégage un excédent d'investissement d'un montant de 96 147.10 €.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE DU SYNDICAT MIXTE DU SCHEMA
DE COHERENCE TERRITORIALE
DU BASSIN ANNECIEN

SCHEMA DE
COHERENCE TERRITORIALE

Grand Anancy
Fier et Usse
Pays de Cruseilles
Sources du Lac d'Anancy

PREFECTURE DE LA HAUTE SAVOIE
Bureau de l'Organisation Administrative

13 MARS 2018

ARRIVÉE

Séance du 27 février 2018

DELIBERATION N° 2018-02-01

**APPROBATION
DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017**

Le vingt-sept février deux mille dix-huit, le Comité du Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale du bassin annécien, dûment convoqué le treize février deux mille dix-huit, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du Conseil à la Mairie de Seynod, sous la Présidence de M. Antoine de MENTHON, Président du Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale du bassin annécien.

COMMUNAUTE DE L'AGGLOMERATION DU « GRAND ANNECY »

Délégué(e)s titulaires présent(e)s : Mmes Marie-Agnès BOURMAULT, Stéphanie CHAPUS, Evelyne DURET, Karine LEROY et Laure TOWNLEY-BAZAILLE - MM. Bernard ALLIGIER, Henri CHAUMONTET, Antoine de MENTHON, Joël DUPERTHUY, Jean-François GIMBERT, Marc ROLLIN, André SAINT-MARCEL, Alain BAQUIS, François LAVIGNE-DELVILLE et Jean-Claude MARTIN

Délégué(e)s titulaires absent(e)s : Mmes Ségolène GUICHARD, Christina MALAPLATE et Marie-Luce PERDRIX - MM. Didier VELASQUEZ et Marcel GIANNOTTY

Procurations : à 18h45 Mme BOURMAULT donne pouvoir à Mme LUTZ

Délégué(e)s suppléant(e)s ayant voix délibérative, siégeant en remplacement de titulaires empêché(e)s : /

COMMUNAUTE DE COMMUNES FIER ET USSES

Délégué(e)s titulaires présent(e)s : Mme Fabienne DREME – M. Marcel MUGNIER-POLLET

Délégué(e)s titulaires absent(e)s : MM. Henri CARELLI, François DAVIET et Bernard SEIGLE

Procurations : /

Délégué(e)s suppléant(e)s ayant voix délibérative, siégeant en remplacement de titulaires empêché(e)s : M. Michel FOURCY suppléant de M. Henri CARELLI titulaire absent

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES SOURCES DU LAC D'ANNECY

Délégué(e)s titulaires présent(e)s : Mme Michèle LUTZ – MM. Nicolas BLANCHARD, Paul CARRIER et Jacky GUENAN

Délégué(e)s titulaires absent(e)s : M. Richard LESOT

Procurations : /

Délégué(e)s suppléant(e)s ayant voix délibérative, siégeant en remplacement de titulaires empêché(e)s : M. Marc LLEDO suppléant de M. LESOT titulaire absent

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CRUSEILLES

Délégués titulaires présents : M. Gilles PECCI

Délégués titulaires absents : MM. Dominique BATONNET, Jean-Michel COMBET, Bernard DESBIOLLES et Jacques TISSOT

Procurations : /

Délégué(e)s suppléant(e)s ayant voix délibérative, siégeant en remplacement de titulaires empêché(e)s : M. Georges-Noël NICOLAS suppléant de M. BATONNET titulaire absent

Étaient également présent(e)s à la séance, avec voix non délibérative :

- Mme Christiane LAYDEVANT, suppléante de Mme BOURMAULT titulaire présente ;
- M. Michel MOREL, suppléant de M. ALLIGIER titulaire présent ;
- M. David DUPASSIEUX, suppléant de M. BAUQUIS titulaire présent ;
- Mme Marjorie le DIOURON, Agence des Territoires ;
- Mme Nadège MIGNON, Grand Anancy Agglomération ;
- M. Ange SARTORI, Agence des Territoires ;
- M. Pierre GAL, Maire de la commune du SAPPEY ;
- M. Julian MARTINEZ, Maire de la commune de COPPONEX ;
- M. Jean FAVROT, Maire de la commune de TALLOIRES.

Monsieur Antoine de MENTHON, Président, présente au Comité Syndical le Compte Administratif 2017 du Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale du bassin annécien.

A - Fonctionnement

DEPENSES	Chap/Art	BP 2017	CA 2017
Frais de fonctionnement généraux	Chap 011	128 000.00	50 002.21
Charges de personnel et assimilés	Chap 012	143 590.85	123 163.18
Indemnités et frais élus	Chap 65	17 200.00	12 541.51
Dotations aux amortissements	Chap 042	95 855.57	95 855.57
Virement à la section d'investissement	Chap 023	51 353.58	0.00
Dépenses imprévues	Chap 022	0.00	0.00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		436 000.00	281 562.47

RECETTES	Chap/Art	BP 2017	CA 2017
Participations groupements et collectivités	Art 7475	204 426.00	204 426.00
Autres produits de gestion courante	Chap 75	5 000.00	4 019.02
Produits exceptionnels (art 773 annulation de mandats)	Chap 77	500.00	1 041.00
Subv transférées au résultat	Art 777	26 074.00	26 074.00
Excédent de fonctionnement n-1 reporté	Chap 002	200 000.00	200 000.00
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		436 000.00	435 560.02

1) L'exécution du budget 2017 dégage un résultat de fonctionnement de - 46 002.45€

2) Compte tenu des résultats antérieurs l'excédent global cumulé est de :

$$200\ 000.00\text{€} - 46\ 002.45\text{€} = + 153\ 997.55\text{€}$$

B – Investissement

DEPENSES	Chap/Art	BP 2017	CA 2017
Déficit d'invnt N-1 reporté		-	-
Reprise de subventions	Chap 040	26 074.00	26 074.00
Immobilisations incorporelles - Frais d'études urbanisme	Chap 20	222 984.91	37 767.57
Immobilisations corporelles - Matériel de bureau et info	Cpte 21/ Art 2183	6 000.00	1 816.24
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		255 058.91	65 657.81

RECETTES	Chap/Art	BP 2017	CA 2017
Solde d'exécution reporté (Excedent)	Chap 13-16/Art 1	51 181.14	
Dotations Fonds divers Réserves - Excédents de fonctionnement capitalisé	Chap10 /Art 1068	50 668.62	50 668.62
Dotations Fonds divers Réserves - FCTVA	Chap10/Art 10222	6 000.00	10 691.00
Opérations d'ordre entre section - Amortissements	Chap 040	95 855.57	95 855.57
Virement de la section de fonctionnement	Chap 21	51 353.58	
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		255 058.91	157 215.19

1) Solde d'exécution de la section d'investissement 2017 est de 91 557.38€.

2) Compte tenu du résultat antérieur, de 4 589.72€ le résultat global de clôture de l'exercice 2017 est de 96 147,10€

Monsieur Bernard ALLIGIER, Vice-président aux finances, est désigné pour inviter les membres du Comité à reconnaître la sincérité et approuver le Compte Administratif 2017, Monsieur le Président quitte la salle.

**LE COMITE SYNDICAL,
APRES EN AVOIR DELIBERE,
(Monsieur le Président ne prenant pas part au vote),**

- **RECONNAIT**, à 24 voix **POUR** la sincérité des comptes au titre de l'exercice 2017.
- **APPROUVE**, à 24 voix **POUR** le compte administratif 2017 tel que présenté.

Ainsi fait et délibéré à Seynod, le 27 février 2018.

Le Président,


Antoine de MENTHON



Devenue exécutoire compte tenu
de la réception en Préfecture le.....
et de la publication du
Le Président,



Antoine de MENTHON

Budget 2018

Le budget primitif 2018, voté le 27 février 2018, se présente de la façon suivante (TTC) :

Dépenses et recettes de fonctionnement :

DÉPENSES	Chap/Art	BP 2018
Frais de fonctionnement généraux	Chap 011	89 800.00
Charges de personnel et assimilés	Chap 012	147 588.40
Indemnités et frais élus	Chap 65	17 200.00
Dotations aux amortissements	Chap 042	103 950.77
Virement à la section d'investissement	Chap 023	28 456.38
Dépenses imprévues	Chap 022	0.00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		386 995.55 €

RECETTES	Chap/Art	BP 2018
Participations groupements et collectivités	Art 7475	204 426.00
Autres produits de gestion courante	Chap 75	2 000.00
Produits exceptionnels (art. 773 annulation mandats)	Art 77	500.00
Subventions transférées au résultat	Art 777	26 072.00
Excédent de fonctionnement N-1 reporté	Chap 002	153 997.55
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		386 995.55 €

* * *

Dépenses et recettes d'investissement :

DEPENSES	Chap/Art	BP 2018
Déficit d'investissement N-1 reporté	-	0.00
Reprise de subventions	Chap 040	26 074.00
Immobilisations incorporelles - Frais d'études urbanisme	Chap 20	198 480.15
Matériel de bureau, informatique et mobilier	Chap 21 / Art 2183 et 2187	10 000.00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		234 554.15 €

RECETTES	Chap/Art	BP 2018
Solde d'exécution reporté (excédent)	Chap13 et 16 / Art 1	96 147.00
Dotations Fonds divers Réserves - Excédents de fonctionnement capitalisé	Chap 10 / Art 1068	0.00
Dotations Fonds divers Réserves - FCTVA	Chap10 / Art 10222	6 000.00
Opérations d'ordre entre sections - Amortissements	Chap 040	103 950.77
Virement de la section de fonctionnement	Chap 21	28 456.38
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		234 554.15 €

ANNEXES

Annexe 1 : Tableau récapitulatif des réunions du 1^{er} novembre 2017 au 31 octobre 2018

RÉUNION		DATE
Comité Syndical		19 décembre 2017
		27 février 2018
		5 avril 2018
		3 octobre 2018
		30 octobre 2018
Bureau		29 novembre 2017
		19 juin 2018
		20 septembre 2018
Commission Documents d'Urbanisme		7 février 2018
		20 mars 2018
		10 septembre 2018
		15 octobre 2018
Mission de mise en œuvre et de suivi du SCoT	Commission Transports - Déplacements	10 novembre 2017
	Commission Economie - Commerce	10 novembre 2017
	Commission Agriculture - Environnement - Paysages	17 novembre 2017
	Commission Population - Logement - Equipement - Services	9 novembre 2017

Nota bene

N'apparaissent pas dans ce tableau les réunions auxquelles le syndicat mixte a participé lorsqu'elles ont été à l'initiative d'autres structures.

Il s'agit par exemple :

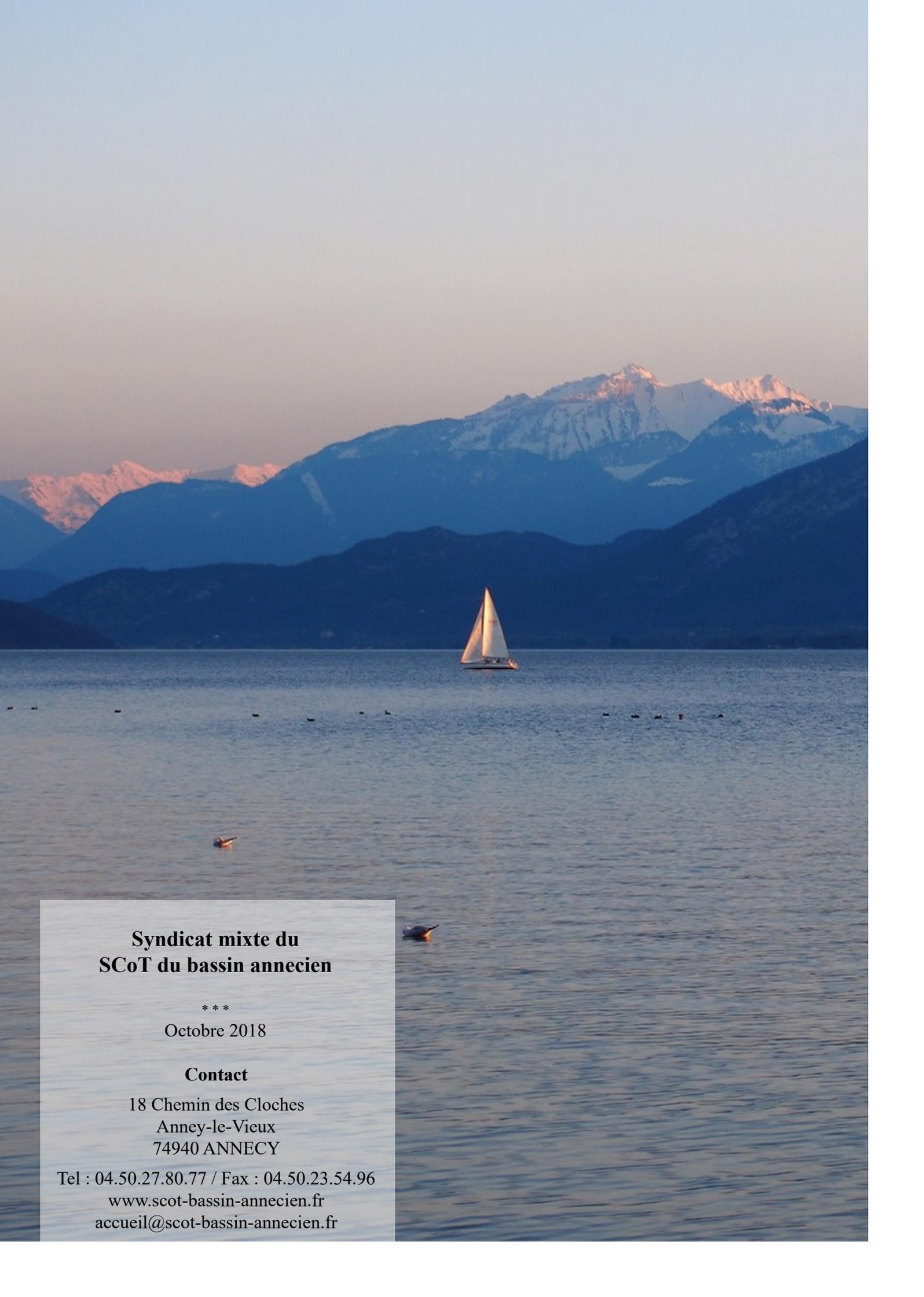
- * des nombreuses réunions concernant l'élaboration ou la révision de documents d'urbanisme (réunions des Personnes Publiques Associées notamment) ;
- * des réunions de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC) ;
- * des réunions relatives à la réflexion sur l'élargissement du périmètre du SCoT ;
- * de réunions ou ateliers organisés par le Parc Naturel Régional (PNR) des Bauges (projet Interreg ASTUS notamment) ;
- * des réunions sur l'élaboration d'un schéma directeur de l'implantation des entreprises sur le territoire de la Communauté d'agglomération du Grand Annecy, à l'initiative de cette dernière ;
- * Etc.

Annexe 2 : Liste des sigles et des acronymes

ALUR (Loi)	Loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové du 24 mars 2014
BP	Budget Primitif
CA	Compte Administratif
C2A	Communauté de l'Agglomération d'Annecy
CCFU	Communauté de Communes Fier et Usses
CCPA	Communauté de Communes du Pays d'Alby
CCPC	Communauté de Communes du Pays de Cruseilles
CCPFa	Communauté de Communes du Pays de Faverges
CCPFi	Communauté de Communes du Pays de Fillière
CCRGLA	Communauté de Communes de la Rive Gauche du Lac d'Annecy
CCSLA	Communauté de Communes des Sources du Lac d'Annecy (ex-CCPFa)
CCT	Communauté de Communes de la Tournette
DAC	Document d'Aménagement Commercial
DUL	Document d'urbanisme local (abréviation de langage)
ENE (Loi)	Loi Engagement National pour l'Environnement du 12 juillet 2010 (dite Grenelle 2)
EPCI	Etablissement Public de Coopération Intercommunale
FCTVA	Fonds de Compensation TVA
FEDER	Fonds Européen de Développement Economique et Régional
PLU(i)	Plan Local d'Urbanisme (intercommunal)
PLH	Programme Local de l'Habitat
POS	Plan d'Occupation des Sols
SCoT	Schéma de Cohérence Territoriale
ZACOM	Zone d'Aménagement Commercial

**Photographies : syndicat mixte du SCoT du bassin annécien
Tous droits réservés, reproduction interdite**

Quatrième de couverture : le Lac d'Annecy, vu depuis la presqu'île d'Albigny



**Syndicat mixte du
SCoT du bassin annecien**

Octobre 2018

Contact

18 Chemin des Cloches
Anney-le-Vieux
74940 ANNECY

Tel : 04.50.27.80.77 / Fax : 04.50.23.54.96

www.scot-bassin-annecien.fr
accueil@scot-bassin-annecien.fr